

Crédit d'impôt recherche dans le numérique

Baromètre 2014

Syntec
NUMÉRIQUE

Le Crédit d'impôt recherche (CIR) est destiné à soutenir l'effort en Recherche & Développement (R&D) des entreprises. Il est calculé sur la base des dépenses engagées en R&D par les entreprises.

Syntec Numérique est très engagé sur le Crédit d'impôt recherche et participe activement à un certain nombre d'actions en cette faveur :

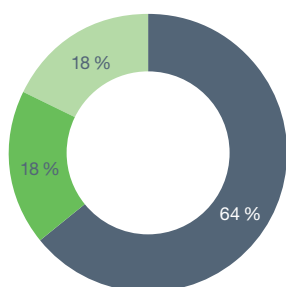
- Concertation tripartite dont la mission est d'étudier les freins à l'utilisation du Crédit d'impôt recherche par les entreprises du numérique.
- Audition au Sénat dans le cadre de la Commission d'enquête sur la réalité du détournement du CIR.
- Position en faveur de la suppression de l'agrément CIR pour simplifier la procédure et la réduction des risques de détournement.

Syntec Numérique a souhaité analyser la perception et l'utilisation du Crédit d'impôt recherche par les entreprises du numérique afin de se doter d'indicateurs pertinents à l'appui de ses différentes actions et positions. Ainsi un premier baromètre a été réalisé avec F.Iniciativas notre partenaire en financement de l'innovation.

Méthodologie : le questionnaire a été diffusé par email auprès des membres de Syntec Numérique et des clients de F.Iniciativas appartenant au secteur du numérique. 256 réponses ont été recueillies entre le 3 mars et le 28 avril 2014.

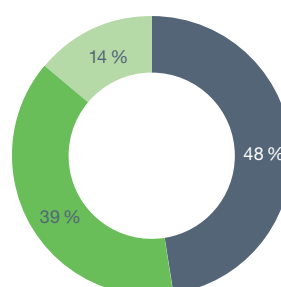
PANEL DE RÉPONDANTS

Répartition selon les effectifs



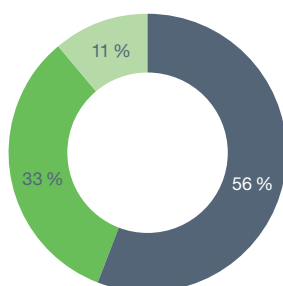
■ TPE (1-9 employés)
■ PME (10-250 employés)
■ Grandes entreprises (> 250 employés)

Répartition selon le CA



■ CA < 2 millions €
■ 2 millions < CA < 50 millions €
■ CA > 50 millions €

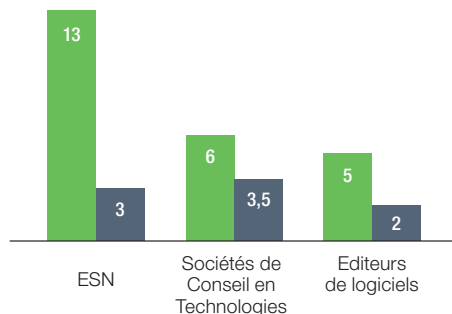
Domaine d'activité



■ Editeurs de logiciels
■ Entreprises de Services du Numérique (ESN)
■ Sociétés de Conseil en Technologies

PRATIQUE DU CIR

Nombre moyen de projets valorisés par entreprise



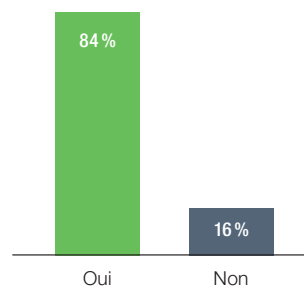
■ Médiane ■ Moyenne

Montant moyen par projet déclaré :

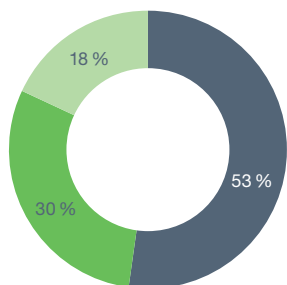
- ESN : 118 438 €
- Sociétés de Conseil en Technologies : 74 549 €
- Editeurs de logiciels : 75 582 €

Les entreprises faisant appel aux sociétés de conseils recherchent d'abord la **sécurité**, l'**apport de connaissances**, le **gain de temps**, et enfin l'**optimisation des sommes déclarées**.

Etes-vous accompagné pour le CIR ?



Bénéficiez-vous d'un agrément CIR ?



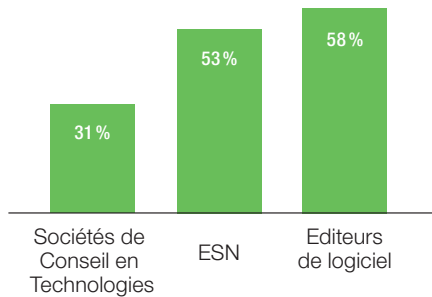
■ Non ■ Oui ■ Ne sait pas

Les TPE ont le ratio montant de CIR / nombre d'ingénieurs le plus élevé. En valeur relative, ce sont donc les TPE qui bénéficient le plus du CIR.

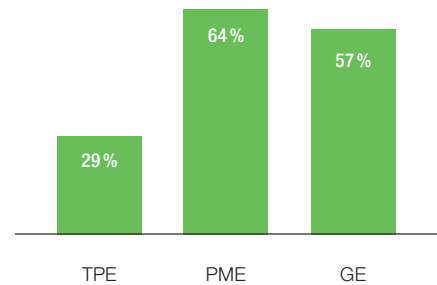
30% des entreprises interrogées bénéficient d'un agrément CIR

CONTRÔLES DU CIR

Taux de contrôle selon le domaine d'activité



Taux de contrôle sur les cinq dernières années selon le type d'entreprise

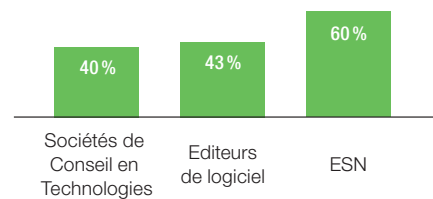


Près d'une déclaration sur deux a été contrôlée sur les cinq dernières années

96% des entreprises du numérique contrôlées sont considérées comme vertueuses dans leur pratique du CIR et ne sont pas soumises aux pénalités par manquement délibéré.

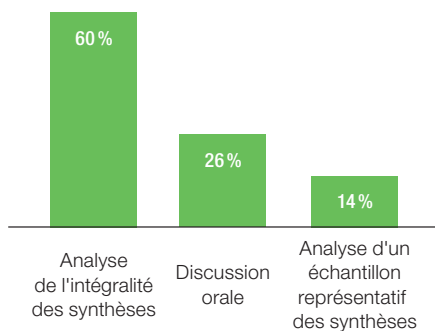
Dans près de 70% des contrôles, la comptabilité générale de l'entreprise a été vérifiée. Seules 30% sont plus particulièrement concerné par le CIR. Dans 60% des contrôles, c'est l'intégralité des synthèses techniques qui est vérifiée.

Taux de proposition de rectification après contrôle

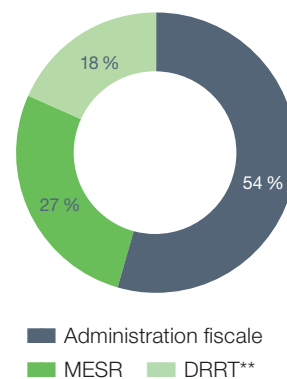


Le taux de redressement moyen avec le MESR* est de seulement 14% pour les sociétés redressées.

Quel type de vérification a été réalisé ?



Organisme de contrôle

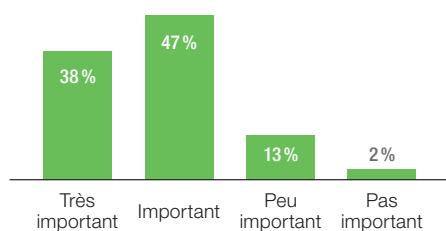


Lors des contrôles, dans 56% des cas les dépenses de personnel sont analysées, contre 8,5% pour les autres postes (dotations aux amortissements, veille, sous-traitance...)

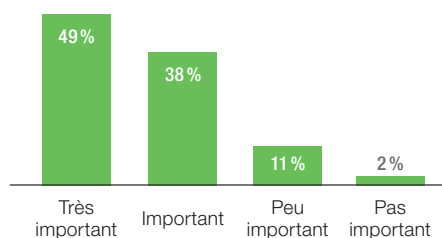
* MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - ** DRRT : Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie

IMPACTS DU CIR

CIR dans la stratégie globale



CIR dans la stratégie de R&D

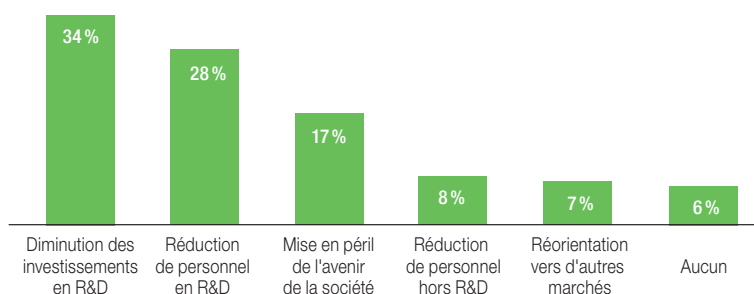


74% des entreprises définissent le CIR comme ayant un impact direct sur la R&D. Les postes qui en bénéficient le plus, directement ou indirectement, sont :

- les **investissements en R&D** (37 % en moyenne)*
- le **recrutement de personnel de R&D** (28 %)*
- le **développement vers de nouveaux marchés** (19 %)

* Ces deux postes sont aussi ceux qui pâtiraient le plus d'une suppression du dispositif

Si le dispositif du CIR disparaissait, quel(s) impact(s) cela aurait-il sur votre société ?



Pour **86 %** des entreprises interrogées, le CIR est un **outil important dans leurs stratégies générales et de R&D** et monte à 96% pour les TPE.

AVIS DES UTILISATEURS

« Le CIR est essentiel pour une partie des entreprises, il a permis un développement rapide et s'est avéré être indispensable à la trésorerie de celles-ci.

Le CIR combiné au statut JEI* est un incroyable levier pour les jeunes entreprises innovantes. Sans cela nous n'aurions pas pu nous développer aussi vite.

Le CIR est un outil indispensable à notre survie : il garantit notre capacité à réaliser nos investissements R&D de long terme.

Notre entreprise est le leader mondial dans son secteur, le CIR nous a aidé de façon critique. »

* JEI : Jeune entreprise innovante.



F. Iniciativas®
FINANCEMENT R&D

Syntec
NUMÉRIQUE

148, boulevard Haussmann - 75008 Paris

Tél. : 01 44 30 49 70

syntec-numerique.fr

 @syntecnumerique

